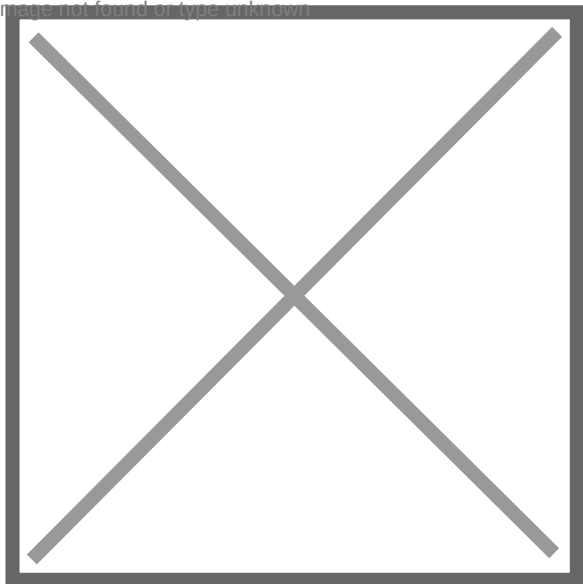


Image not found or type unknown



Demande de pièces à la partie adverse

Par **Patdel**, le **01/06/2010** à **11:07**

Bonjour,
Je dois commencer une démarche prud'homale sous peu contre une association, mais sans l'assistance d'un avocat, (le gain ne suffisant pas à couvrir les honoraires de celui-ci); puis-je demander à la partie adverse la communication des documents d'A.G (rapport d'activité, rapport financier, état des adérents). Si oui, comment ?